

ARTICLE DE PUBLICATION

Sujet : DECOUPAGE TERRITORIAL EN R.D.C, CADRE D'UNE HOMEOSTASIE SOCIALE OU TUNNEL VERS UNE DEMOCRATIE DES TENSIONS SOCIALES ? Regard Sociologique des relations sociales des ruraux de la province de Bandundu.

Par Richard MAMBUNGU MUNDELE.

Assistant à la Faculté des Sciences Sociales Administratives et Politique/Universitaire de Kinshasa

Introduction

Subsidiairement au choix que le chercheur opère sur un objet d'étude, toute recherche scientifique doit prouver et signifier les raisons motivatrices de son choix sur tel ou tel sujet en vue de résoudre le problème qui se pose dans le secteur où il estime intervenir ; car ce dernier suscite sa conscience et son intuition personnelle.

De nos jours, plusieurs voix s'élèvent pour fustiger la situation dans laquelle se trouve plongée la RDC depuis plus de cinq décennies d'indépendance nationale.

A cet effet, il s'organise des conférences-débats, des colloques des dialogues, etc, la crise politique a pris des proportions bien inquiétantes si bien qu'elle interpelle toute personne soucieuse du devenir de la RDC

La question du découpage territoriale de la décentralisation, du système et régime appliqués ne fait que diviser l'opinion publique en général, l'Assemblée Nationale et le Sénat en particulier.

L'organe législatif qui pourrait réellement traduire les aspirations du peuple, est hélas inféodé aux clivages politiques et tribaux où les lois sont taillées sur mesures sacrifiant de facto les intérêts de la nation au profit des intérêts minoritaires démesurés.

Ce qui en tout état de la cause ne tient point compte des conséquences sociales de la décision prise sur le vécu quotidien compte de la population et du

fonctionnement de la machine politique de l'Etat dont il est question sur la décentralisation et le découpage territorial en R.D.C dans son article 196 de la constitution.

Donc, le Parlement et le Sénat sont à l'épreuve de la **politique paroissiale de ruse politique** que de **l'intelligence sociale**.

Notre prise de position est une preuve éloquente du résultat de l'entretien organisé auprès des différents ressortissants des provinces concernées au découpage, précisément la province de Bandundu, les intellectuels, notables, chefs de collectivité et chefs du groupement (coutumier), politiciens, députés honorables, ceux en exercice et la population en général ; cet échantillon stratifié et fouillé nous a permis de construire l'argumentaire sociologique sur l'impact nocif du découpage territorial, ses fonctions latentes et manifestes qu'il engendraient dans l'interaction des communautés rurales en particulier, le construit de la cohésion sociale des congolais en général.

Posture d'analyse du débat sur le découpage territorial en R.D.C

Certes, la loi n'est pas un mythe, moins encore une simple initiation de l'autre, mais plutôt un acte réfléchi qui découle des « us et coutumes » voire valeurs, mesures, mœurs et la nature sociologique de l'organisation sociale des communautés.

Comme tout Etat-Nation vise à bâtir l'unité et la cohésion sociale à partir des aspirations communes de la nation, la loi en constitue un cadre de régulation sociale qui a la vocation ultime de prévenir et régler des différences afin de bâtir une société de justice sociale et d'homéostasie communautaire.

Par contre, une loi serait génitrice des conflits, des tensions et déchirure sociale ne s'écarte pas seulement de sa doctrine impartiale ou impersonnelle mais aussi de sa politique que cherche ou téléguide l'action législative afin de se servir ou se substituer en défenseur des intérêts de tireurs de ficelle.

Si la loi est imparfait et règle l'ordre social, généralement la plupart des lois en RDC sont taillées sur mesures des jouissances ; son caractère mimétisme se vérifie au vécu quotidien du congolais sur l'incohérence de certaines dispositions sa contradiction aux valeurs sociales et aux germes des conflits qu'elle engendre dans

l'interaction des communautés dont l'article 3 et 196 de la constitution sont des illustrations incontestées de notre affirmation.

C'est l'une des expressions criantes des mascarades parlementaire aux appétits démesurés des acteurs où l'Assemblée se transforme en une théâtralisation de m'as-tu vu, de course au positionnement et du triomphe de tribalisme que de tribalité.

Le regret est de constater, l'opinion de la majorité est l'expression du leader au pouvoir alors que celle de la minorité est l'injonction des chefs de partis d'où le culte de personnalité a remplacé la raison dans la gestion de la chose publique.

L'assujettissement de la liberté des représentants du peuple vis-à-vis de leurs formations politiques fait que l'absence de l'éthique et de la doctrine parlementaire étatique soient senties aux législateurs dont les querelles oiseuses, le regret des uns et des autres, l'exhibitionnisme béant, la polémique et l'indiscrétion aux questions hautement stratégiques de l'Etat qui ont élu domicile sont des preuves éloquentes qui témoignent que l'immoralité politique a atteint son paroxysme et a façonné une démocratie délinquante en R.D.C.

De notre avis, la morphologie du pouvoir comme celle de ses institutions publiques ne peuvent provenir de l'imaginaire de l'oligarchie d'airain, moins encore de structure ou effort du voisin mais, du système des pensées d'un peuple, de ses besoins réels exprimés à travers son environnement naturel et social voire réalité sociologique de son milieu de vie dont la loi et l'expression de ceux-ci ; car toute anticipation du politique n'est qu'une récupération politicienne d'où, celui-là tire ses dividendes.

Cette thèse rejoint celle de PAYANZO NTSOMO qui pense que : « les systèmes des valeurs culturelles qui existent dans la société, ce sont ces valeurs sociales qui orientent l'organisation politique » () ; Donc, c'est pour confirmer que l'homme politique s'inspire des organisations sociales et les valeurs culturelles de sa société et les exprimant à une action politique praxiste.

L'histoire nous renseigne que le Congo précolonial était organisé et structuré, ceux qui étaient appelés à diriger les autres étaient connus en avance, initiés

et sélectionnés sur base de la dimension sociologique de l'être humain à savoir : la sociabilité, la sagesse, l'intelligence et compétence à défendre sa patrie que sur le critérium simpliste du décor social de réputation du statut que l'individu occupe dans la société, c'est-à-dire une dimension administrative qu'humaine que caractérise le profil des acteurs publiques au Congo postcolonial.

Cette simplification de critère des acteurs, nous met en face d'une représentation collective du Parlement des prédateurs qui téléguident l'action parlementaire à leurs appétits démesurés et à ceux de leurs parrains commanditaires où les lois sont taillées sur mesure comme il est le cas du découpage et de la décentralisation de la R.D.C.

L'improvisation qui a toujours marqué l'histoire politique de la R.D.C et l'enrichissement facile des politiciens aux affaires publiques suscitent l'ambition « Tout le monde » de faire la politique, pas pour servir la nation mais plutôt pour se servir.

Pour diverses raisons le candidat peut avoir le crédit social vis-à-vis de sa base mais, ne justifie pas nécessairement l'indice de compétence de répondre aux préoccupations de sa base.

Ces faits dans l'action parlementaire nous soumet devant un appareil juridique constate aux attentes réelles du peuple congolais ; Au lieu que la loi soit impartiale, impersonnelle et régule l'ordre social, celle-ci demeure partielle, personnelle et génitrice des tensions et conflits sociaux.

A la place que les législateurs disposent un cadre juridique qui favoriserait la création des coefficients multiplicateurs de production, par contre ceux-ci votent un cadre juridique qui favorise à créer les coefficients multiplicateurs des dépenses, alors que la logique économique du développement vaudrait minimiser les dépenses en vue de maximiser les recettes (production).

Il est démontré sociologiquement que l'homme est un acteur social de sa société, par la recherche de son originalité, il demeure un éternel insatisfait et tombe

dans la logique de négation de négation qui peut modifier à tort ou à raison son attitude ou sa décision sur le devenir de sa société.

Le changement qu'il prône ne s'improvise pas, mais c'est un long processus de socialisation de mentalité pour éviter la facture sociale.

La restructuration des institutions publiques est une question délicate qui nécessite une **intelligence sociale** que **tout courant** parce que c'est la vie de toute une nation en dépend. La traiter avec légèreté, c'est transgresser et trahir la patrie dont chaque patriote a le devoir sacré de la protéger. Donc, les articles 3 et 196 de la constitution de la R.D.C sur le découpage et la décentralisation des provinces sont des preuves éloquentes de notre affirmation.

Ce long processus de préparation commence par mettre en place une administration de mission que de consommation.

L'administration de la mission a le devoir à doter à ces entités des infrastructures routières, des immeubles et un personnel rodé à assumer la continuité dès que le découpage et la décentralisation sont effectifs.

Disons que dans l'histoire politique de la RDC, s'il y a un système politique qui a laissé un mauvais souvenir, le fédéralisme et troubles qui ont caractérisé l'époque des années 1960 à 1969.

A titre d'illustration, notons la mutinerie de la force publique suivi de la sécession du Katanga par Moïse Tshombe Kapend, celle du Sud Kasai par Albert Kalonji Ditunga. Au-delà des sécessions, il y a eu des rebellions dont celle de Pierre Mulele au Bandundu-Kwilu qui ont davantage occasionné le morcellement du territoire national.

Rappelons-nous en 1962 la triste mémoire de la convoitise extérieure sur le projet de balkanisation de la R.D.C a suscité le sens patriotique des pères de l'indépendance de barrer la route aux tireurs de ficelle en instaurant un Etat unitaire que fédéral nonobstant le souhait de l'ABAKO de Joseph Kasa-Vubu.

Mais hélas ! L'intelligence sociale a caractérisé cette classe politique de l'époque sur la question malheureusement n'a pas servi leçon à celle qui se prétend instruite et intellectuelle d'aujourd'hui, prête à **vendre son demain pour se servir l'immédiat.**

Curieux est de constater, la classe politique des premières heures d'indépendance n'a pas beaucoup étudié mais au demeurant fait preuve de maturité et de sagesse politique afin de sauvegarder les intérêts communs que partisan. Cela nous renvoie à affirmer que l'intelligence n'est pas une réalité classique mais plutôt innée, d'où elle ne peut être l'apanage d'une catégorie déterminée.

Partant de cette affirmation, pour vider la subsistance de la question de l'intelligence, elle nous amène à susciter une autre question de savoir, qui est alphabète et qui ne l'est pas ?

Pour répondre à cette question, paradoxalement à la définition satellitaire de celui qui est alphabète et celui qui est analphabète que nous jugeons lacunaire, de notre part, toute personne qu'elle soit lettrée comme illettrée, traditionnelle ou moderne est à la fois alphabète et analphabète ; dans ce qu'il connaît, analphabète dans ce qu'il ignore et souvent l'ignorant qui se laisse influencer.

Cela peut porter en nous un jugement de réserve aux prétendues écoles prestigieuses que la nouvelle élite postcoloniale d'aujourd'hui a été formée au demeurant contraste aux attentes des gouvernés d'une part et de l'influence facile à l'extérieur.

L'Eglise, selon l'expression du concile Vatican II, experte en humanité devait jouer le rôle de « lumière des nations » pour éclairer celles-ci et les amener à instaurer en tout temps et en tout lieu un monde nouveau où régnerait la paix, la joie. Bref, construire et bâtir une civilisation de l'amour fraternel universel. Hélas, à l'instar de la société politique, l'Eglise est parfois sujette et victime des intrigues qui non seulement la fragilisent, mais aussi l'empêchent de rayonner sa mission évangélique comme celle de l'unité des communautés.

Raison pour laquelle, elle est appelée à revenir dans la pâte en lieu et place d'être une « copie conforme » de sa société comme souvent c'est le cas au cours de l'histoire avec l'expérience des provinces. Décourager et vaincre la ruse, la division, la politisation, la coterie tribale ou régionale, etc... est impérieux pour recouvrir son identité et son évangile social.

Anticipation du politique n'est qu'une récupération d'où celui-ci tire ses dividendes. La décentralisation et le découpage des provinces en est une des illustrations convaincantes de notre affirmation.

L'histoire nous renseigne que le Congo précolonial était organisé et structuré, ceux qui étaient appelés à diriger la communauté étaient connus en avance, initiés et sélectionnés sur critère de sociabilité. Ce que du reste le colon a qualifié de « société féodale ». or, il s'agissait bien entendu des communautés ou empires et Royaume qui vivaient dans les émiettements des Etats séparés que le pouvoir moderne a réuni pour fonder une seule nation voire « Etat-Nation ».

D'aucun ne pouvait s'improviser au poste de la gestion de la communauté. Le modèle hérite du colon d'une part, de de la mondialisation d'autre part, nous a déversé dans une « politique tout le monde » où nous ne savons qui peut gérer l'Etat dans une démocratie triomphaliste ?

Disons-nous, s'il y a un système politique qui a laissé un mauvais souvenir dans l'organisation politique de la République Démocratique du Congo, le fédéralisme a été une pire expérience, génitrice de tensions et troubles qui ont caractérisé l'époque des années 1960 à 1969.

A titre d'illustration, notons la mutinerie de la Force Publique suivie de la sécession du Katanga par Moïse Tshombe Kapend, celle du Sud du Kasai par Albert Kalonji Ditunga. Au-delà des sécessions, il y a eu des rébellions dont celle de Pierre Mulele au Bandundu qui ont davantage occasionné le morcellement du territoire national.

Rappelons-nous en 1962 en outre la convoitise extérieure sur le projet de balkanisation de la République Démocratique du Congo qui a permis aux pères de

l'indépendance de barrer la route aux tireurs de ficelle en instaurant un Etat unitaire que fédéral nonobstant le souhait de l'ABAKO de Joseph Kasa-Vubu.

Il est curieux est de constater que la classe politique de premières heures d'indépendance n'a pas beaucoup étudié mais au demeurant fait preuve de maturité et sagesse politique afin de sauvegarder les intérêts communs et non partisans. Donc, c'est le cas qu'il faut comprendre de « l'intelligence sociale du pouvoir ».

Par contre, celle qui l'a succédé, intellectuelle jusqu'à la sommité de la science, s'acharne pour la philosophie du ventre des uns et des autres aux dépens de l'avenir du pays. Au nom de la liberté et le droit lui est reconnu par la démocratie, il est prêt à trahir la patrie en se conspirant avec les ennemis de celle-ci pour voter des lois taillées sur mesures soit, prendre les armes pour renverser le régime en place alors que les conséquences de cette fameuse lutte, c'est la population qui en pâtit comme si celle-ci morte ou vivante n'a pas de liberté ou de droit de vivre paisiblement.

Qu'il nous suffise d'évoquer les années 1962 où la décision sur les provincettes, a versé beaucoup d'encre dans les rapports sociaux des congolais des différentes provinces comme de la même province mais des districts différents.

A cet effet, nous avons assisté à un degré élevé de discrimination ethnique, tribale, linguistique et provinciale qui a exposé le peuple congolais à des tensions et troubles où d'aucuns avaient perdu leur vie.

Les anciennes pratiques discriminatoires qui existaient dans les rapports sociaux des ethnies et tribus et fonctionnaient de manière timide et découragée, ont été encouragées et motivées par l'expérience de provincettes jusqu'à chasser le non autochtone de la contrée et couler le sang humain de la population qui vivait avant dans l'homéostasie sociale.

La décision de provincettes n'a pas épargné l'Eglise catholique de la République Démocratique du Congo en général, la province de Bandundu en particulier.

Certes, justifié qu'elle est au milieu du village, ce qui dénote qu'elle est parmi les acteurs influents de l'organisation communautaire, malgré sa neutralité que

nous considérons avec réserve, il est à savoir que l'acteur qui la fait fonctionner et la gère est le fruit d'une socialisation de la société de base. Ce qui de facto leur fait subir les attitudes et comportements des animateurs comme il a été le cas a franchi la fraternité et la neutralité de l'Eglise et s'installe comme mode de vie et de sélection dans certains diocèses et congrégation en général, le diocèse de Kikwit en particulier où le clivage Est-Ouest a vu le jour.

Mutatis mutandis, les mêmes causes produisant les mêmes effets, nous sommes sidérés de constater que ce qui, autour des années 62 et 75 a provoqué l'éclatement des provincettes avec des incidences non moins négligeables dans l'Eglise Catholique puisse aujourd'hui refaire surface avec le prétexte du découpage territorial.

C'est une expérience pour le moins malheureux qui ne peut nullement être encouragée sous peine d'implorer la société congolaise. Retenons le clivage malheureux « Est-Ouest à titre indicatif dans la province de Bandundu où au Diocèse de Kikwit en général, certaines congrégations en particulier, l'accession à des postes de responsabilité était fonction de son appartenance tribano-ethique. Nous pensons que l'Eglise Catholique a l'intérêt à se prononcer sur ce projet machiavélique de décentralisation et du découpage des provinces pour sauver fut-ce un « reste ».

Au regard de cette expérience des provincettes, il sied de souligner que le fédéralisme depuis l'histoire du pouvoir politique à ce jour, partant de la nature tribale des organisations communautaires congolaises et la convoitise extérieure sur la balkanisation de la République Démocratique du Congo ; le fédéralisme par le biais de sa première phase de décentralisation et de découpage de certaines provinces reste et demeure un système politique géniteur des tensions et des troubles sociaux.

Quatre raisons sociologiques expliquent la faiblesse du système dont trois causes endogènes et une exogène ;

2.1.1. De la tribalité à la tribalité du pouvoir

Certes, tout individu comme communauté s'identifie par ses souches sociologiques, la tribalité n'est qu'un lieu de référence déterminant l'origine ou

l'appartenance d'une personne, de sa tribu ou ethnie dans l'histoire d'une communauté donnée. Elle est une identité spécifique confirmant l'histoire et l'origine sociale des uns et des autres d'appartenir à un Etat ou une nation donnée.

La nature tribalo-ethnique congolaise est une réalité sociologique inévitable et confirmant la représentation collective de ce peuple. Mais aujourd'hui revêt un caractère discriminatoire des uns et des autres par la tribalisation du pouvoir où le critère par excellence du choix des animateurs est basé par l'origine tribalo-ethnique.

Le régionalisme des parties politiques est une illustration incontestée de cette civilisation discriminatoire qui caractérise le quotidien congolais.

Notre affirmation s'explique également à la thèse du Professeur Kabuya Lumuna qui soutient que « les partis politiques sont venus tout droit du modèle d'organisation de la démocratie occidentale. Ils sont eu du mal à s'installer en Afrique. Cette organisation au-delà des idéologies fondées sur le rationalisme, le communisme, le fédéralisme, le progrès social ou la philosophie chrétienne, a souvent du mal à se démarquer des structures tribales. Et le nationalisme tribal apparaît comme une permanence d'idéologie tacite à côté de celle qui est affirmée »¹

De ce fait, il nous revient à se poser des questions de savoir si la démocratie en République Démocratique du Congo est basée sur les questions de forme ou de fond ? Partant des structures tribales caractérisant la communauté congolaise, est-ce que la décentralisation et le découpage des territoires peuvent favoriser l'accessibilité et l'acceptabilité de l'autre, la paix, l'attachement à la patrie et la cohésion sociale ? Et que dit la loi en cas de dérapage ?

2.1.2. Du partage de l'héritage commun

L'une des caractéristiques sociologiques identifiant la nature de la communauté rurale, c'est d'être attachée à son environnement, liée à sa culture et conservatrice de ses us et coutumes.

¹ KABUYA LUMUNA SANDO, la conquête des libertés en Afrique, éd. NORAK, Lubumbashi, 1995, pp.48-49

La solidarité mécanique cimente l'interaction des membres de la communauté rurale et justifie l'accès de tous au partage du patrimoine collectif en l'occurrence : la forêt, la faune, les eaux, etc.

En tant qu'environnement difficile et hostile au changement, il est à constater au sein de ses communautés tribales locales existe des pratiques discriminatoires d'ordre éthique et culturel qui se manifeste, prévisible à constater dans les rapports sociaux des urbains en général, dans les partis politiques, les mouvements associatifs et religieux dont l'exode rural est le canal de transfert.

Il est fort malaise, voire difficile, une communauté solidaire, attachée à son environnement, liée à sa culture et hostile au changement brusque d'adhérer à un nouveau système ou *modus vivendi* sans au préalable préparer sa conscience.

Il nous revient de nous poser les questions de fond, à savoir : comment résoudre le partage du patrimoine commun des communautés, longtemps vivant ensemble, aujourd'hui appartenant à l'une des communautés par l'exigence du découpage territorial ? N'assisterons-nous pas à la crise d'identité et d'accession à l'héritage commun comme il est le cas à l'Est du pays ? Le découpage territorial serait réellement une nécessité politicienne ou une mesure sociale salutaire ? Que prévoit la loi au cas où l'une des communautés se voit amputer d'une partie fertile et riche au profit de l'autre ? Et comment gérer les attitudes des uns et des autres ? Ce sont tant des questions qui relèvent de « l'intelligence sociale » qui devaient motiver l'examen de cette loi, mais hélas, le législateur congolais par contre a agit comme politicien qu'un homme d'Etat.

2.1.3. Du manque de repère et de l'égocentrisme du leadership

Tout processus de développement d'un Etat ne s'exécute pas de manière hasardeuse ou une simple immutation tyridale, mais c'est une logique fondamentale interne de la société constituant le rail du parcours de celle-ci, car il est fondé sur la nature de la société entre autre : système de pensée d'un peuple, ses croyances éthiques, ses représentations collectives, ses potentialités qu'elle détient et les objectifs

assignés par rapport à la société à bâtir donnant lieu au type de socialisation que l'école doit prôner pour la formation des acteurs sociaux.

Au regard de ces exigences sociologiques du pouvoir, la République Démocratique du Congo coloniale et postcoloniale n'ont pas défini la nature de la société à bâtir et précisé les valeurs républicaines que doit prôner l'Etat congolais, où l'école forme que les élites sans objectif réel afin de bâtir à ce jour une société incertaine voire idéaliste.

L'absence de repère de type de société à bâtir soumet le leadership autochtone à copier servilement le modèle prototype occidental dont la décentralisation et le découpage de certains territoires en provinces est une conséquence d'une démocratie téléguidée aux intérêts de la métropole et le résultat de ce régime prouve à ce jour d'une « réussite-contrasté » à l'aspiration du mieux-être congolais.

Le regret est de constater que le leadership local se fait « collabo » de ses parrains commanditaires, défenseurs des faux systèmes et régimes politiques inadaptés et perméables aux injonctions extérieures. D'où la perte de ses attributs de souveraineté accroît et restaure une démocratie promue et dictée qui prône en vérité une logique dictatoriale et coloniale fustigée hier ; ce qui engendre les tensions et la déchirure du pays par des guerres récurrentes comme c'est le cas à l'Est du pays.

Certes, la confusion est de taille, la démocratie en République Démocratique du Congo est plus une question de forme que de fond. L'organe législatif se substitue à une théâtralisation du vouloir politique qu'étatique dans la mesure où la constitution reconnaît à la hiérarchie des composantes politiques le pouvoir de valider ou d'invalider le mandat de leur représentant au parlement en cas de désaccord avec sa composante en lieu et place du souverain primaire. Donc, une démocratie politicienne d'où les représentants au parlement sont des composantes politiques que ceux qui les ont élu, ce qui dénote la subordination de ceux-ci à leurs formations politiques.

Nous en voulons pour preuve, l'adoption de la disposition sur la décentralisation et le découpage territorial en République Démocratique du Congo était motivée par la représentation des seigneurs de guerre quasiment majoritaire qui composait l'Assemblée de la 3^{ème} transition sous le régime 1+4. Cette motivation est l'expression du partage du gâteau de certains leaders tribaux influents du coin pour les uns et pour les autres, intégrer leurs agents préfabriqués à la sécurité, l'armée, la police, le parlement etc. afin de préparer à long terme leur plan machiavélique de balkanisation de la République Démocratique du Congo.

Patrice Emery Lumumba n'a-t-il pas prédit en ces termes : « ... le complot a été fait, le plan a été établi ; c'est d'imposer aux congolais en gouvernement contre la volonté du peuple, la Belgique désire balkaniser ce pays, la balkanisation du Congo c'est demain »²

Aujourd'hui l'Est de la République Démocratique du Congo est considérée comme une zone sinistrée par des fausses rebellions téléguidées par le Rwanda donnant lieu aux différents accords mascarades qui ont facilité l'intégration des forces négatives aux institutions publiques en général, singulièrement au parlement, d'où la loi sur la décentralisation et le découpage des territoires est une preuve éloquente du complot et du processus systématique d'exécution de balkanisation du pays en général, des zones minières en particulier, précisément celle de l'Est.

A cet effet, il sied de signaler que voter des lois au parlement ne suffit pas, mais comprendre le contour et les raisons motivationnelles du projet-loi proposé avant le vote est une preuve de maturité et d'objectivité du législateur relevant de l'intelligence sociale et de la déontologie parlementaire à voter une loi souple, verrouillée extérieurement et décourager le mécanisme interne et externe de l'intention préméditée de l'ennemi de la patrie.

De ce fait, comment peut-on croire à une Assemblée dont les membres ont perdu leurs attributs de souveraineté et agissent par injonction de leur coloration politique plutôt que la défense de la patrie ?

² Archive C.D Télé 7 Kinshasa. Extrait du discours de LUMUMBA

En ce qui nous concerne, il serait paradoxal et irresponsable de faire confiance au mimétisme démocratique par le biais de son leadership autochtone, en lieu et place de créer les coefficients multiplicateurs de la production de l'emploi gage du développement réel, mais celui-ci se démarque à créer plus les coefficients multiplicateurs de dépenses de l'Etat dans un espace qui n'a aucune infrastructure de base au développement. Donc, le découpage de certains districts des provinces en général, la province de Bandundu en particulier est une illustration incontestée de l'agitation politique, de la course au positionnement, du clivage conflictuel qui a toujours caractérisé les leaders tribo-éthiques des districts de provinces, du partage du gâteau et du nationalisme tribal qui rendent possible le processus de balkanisation.

La création de la police de proximité, de l'autonomie des provinces et des assemblées provinciales sont des stratégies intentionnelles du vaste complot machiavélique comme des facteurs multiplicateurs de dépenses évoquées ci-haut.

2.1.4. Du complot de la balkanisation de la R.D.C

Certes, le silence et latitude de réserve caractérisant l'ONU pour sanctionner certains pays membres cités impliqués aux conflits armés en République Démocratique du Congo d'une part, proposition de voie de sortie de cette crise par la signature des accords dont l'accord-cadre de l'Addis-Abeba constitue le 16^{ème} sous la houlette de cette institution internationale mais, hélas ! Sans succès.

Cela atteste à suffisance que la RDC est victime de convoitises extérieures suite à ses potentialités très riches, un pays où coule le lait et le miel, mais avec un peuple naïf, dupe et un leadership qui n'a pas le sens de l'autorité de l'Etat. Ces indices de faiblesse justifient la présence du pouvoir impérialiste de s'appropriier la République Démocratique du Congo comme leur chantier commun à exploiter en créant à l'Est une zone d'instabilité avec des guerres récurrentes où le Rwanda et l'Ouganda en constituent la police de leur hégémonie dans la région de grands lacs.

L'histoire ne cesse de nous révéler que plusieurs fois tenter à rendre effectif leur rêve, mais hélas ! Le pouvoir impérialiste a été défié par la résistance populaire du peuple congolais pour l'unité nationale et l'intégrité de son territoire ; comme ce fut

le cas aux années 1960, la mutinerie de la Force Publique, suivie de la sécession Katangaise conduite par Moïse Tshombe combattu par les mouvements nationalistes du NORD Katanga sous M'zee L.D Kabila et celle du Sud Kasai conduite par Albert Kalonji.

Au-delà des sécessions, il y a eu des rebellions qui ont davantage occasionné le morcellement du territoire national dont le tireur de ficelle reste l'occident par le truchement de la Belgique.

Nonobstant ces manœuvres frauduleuses, le peuple congolais a prouvé sa maturité et sa conscience de l'unité nationale et a barré la route à la première tentative de balkanisation de son pays.

Les nouvelles stratégies du complot de balkanisation ont pris corps, téléguidées par les multinationales et les organismes internationaux, ils changent le cible pour l'Est du pays suite aux minerais découverts dans cette contrée pour faire fonctionner leurs industries.

Ces stratégies ont pris des ramifications politiques et militaires pour germer plus tard le désir de balkaniser le pays.

Au niveau politique, 3 volets explicatifs justifient notre thèse :

- 1^{er} volet : infiltrer et intégrer les leaders préfabriqués par eux d'une part, et ceux la conscience a été achetée d'autre part, d'être au circuit du pouvoir pour prendre en otage la machine politique à toute volonté nationaliste sur l'unité et la protection de sa patrie dont les secteurs clés de leur préoccupation sont : la sécurité, l'armée, la police, le parlement et l'enseignement.
- 2^{ème} volet : ces pré-fabriquant leaders affectés au parlement ont la mission de faciliter la Tâche aux commanditaires à proposer et faire passer des lois qui sont dans l'intérêt du Maître. Ce qui est un enjambement d'accomplir leurs agendas cachés comme nous illustre l'article 3^{ème} de la Constitution congolaise sur la décentralisation et le découpage de certains territoires ;

- 3^{ème} volet : c'est de faire des organismes internationaux en général, ceux de droits de l'homme en particulier, des foyers de tensions sociales caractérisés souvent par des revendications par procuration et non fondées.

La parité et la violence faite à la forme des termes génétiques et fétiches qui gagnent la confiance féminine à ces organisations comme l'expression de la manipulation de celle-ci par ceux qui entretiennent la guerre et en reviennent en sapeur pompier par le canal des ONGD pour défendre les femmes violées ; il serait rationnel de se poser la question avant tout qui est en tireur de ficelles pour qu'elles soient violées ?

Au niveau militaire, 3 objectifs justifient la revendication :

- 1^{er} objectif : entretenir les conflits tribaux en créant les groupes armés pour l'exploitation illégale des minerais en complicité avec les firmes multinationales et les organismes internationaux disséminés dans l'Est de la République Démocratique du Congo ;
- 2^{ème} objectif : créé des rébellions mascarades dont l'objectif est d'imposer aux autorités publiques leur reconnaissance identitaire et l'accélération de l'intégration de leurs membres aux postes stratégiques du gouvernement entres : l'armée, la police, la sécurité et le parlement, etc.
- 3-me objectif : chasser les autochtones de leur espace sociologique afin de bâtir un espace brassé des origines diverses qui favoriserait plus tard le découpage et la balkanisation du pays en général, de l'Est en particulier.

Cette manœuvre génocide trouve sa justification d'une part dans le diktat impérialiste par le biais des multinationales à s'approprier des minerais de leurs anciennes colonies où il instaure les conflits et guerres afin de se servir de son instinct hégémonie.

D'autre part, s'explique par la thèse de BERNE qui cite certaines sociétés multinationales suisses dans l'aventure de l'exploitation des minerais en République Démocratique du Congo, il avoue à ces termes : « les problèmes généralement engendrés par l'extraction des minerais et le pétrole sont démultiplié lorsque

l'extraction a lieu dans des zones de conflits, ou tout juste pacifiées. Certaines sociétés suisses semblent toutefois irrésistiblement attirées par les « opportunités d'affaires », très risquées mais aussi très rentables, qui se présentent dans ces régions. Les exemples du Soudan et de la République Démocratique du Congo les confirmant affirme-t-il »³

Nonobstant les nouvelles stratégies de balkanisation de la République Démocratique du Congo, le peuple congolais en général, le mouvement des étudiants de l'UNIKIN en particulier où a commencé l'initiative de la marche de contestation et dénonce du 22 au 23 Mai 2005 baptisé « Méchant-méchant » ont exprimé pour la énième fois le ras le bol « non à la balkanisation de la R.D.C » suite à la prise de Goma par les rebelles de Nkunda Batware.

Curieux est de constater, ces guerres récurrentes à l'Est du pays et l'injustice que la République Démocratique du Congo subit de la part de l'ONU renforce la conscience de la communauté congolaise à consolider sans relâche l'unité nationale et la défense de sa partie ; ainsi que nous le rappelle M'zee L.D Kabila : « la défense de la patrie est un devoir sacré de tout congolais »⁴

Cette volonté du peuple congolais à déjouer le projet machiavélique contre sa patrie a convaincu Collette Braeckman à confirmer que : « Ceux qui pensent à la balkanisation de la République Démocratique du Congo se trompent ... »⁵

2.2. Facteurs motivateurs et conséquences sociales de l'ART 196 de la constitution congolaise dans la Province de BANDUNDU

Notre souci est avant tout de rappeler à nos lecteurs que la Province de Bandundu n'est qu'une illustration, mutatis mutandis dont les conséquences sociales sont presque les mêmes dans les Provinces concernées par le découpage territorial.

Qualifiée de Province universitaire et de grenier agricole, hélas, elle est cependant classée parmi les dernières du pays sur le plan du développement. Avec un

³ BERNE (ED), la suisse, Le Négoce et la malédiction des matières premières, éd. d'En Bas, Lausanne, 2011, p.255.

⁴ M'zee L.D. Kabila, Extrait du meeting populaire au terrain Sainte Thérèse de N'djili.

⁵ Collecte Braeckman, extrait du reportage de l'émission sur la guerre à l'Est de la République Démocratique du Congo. Archives télé 7 Kinshasa.

peuple abandonné à son triste sort, par les leaders sans leadership justifie aujourd'hui une paysannerie de consommation caractérisé le vécu quotidien de la population bandundoise.

Au regard de la « politique du vendre », de « l'enrichissement facile », de la « politique tout le monde » et de l'improvisation caractérisant le leadership congolais, il sied de se demander, quels sont les enjeux et raisons cachés justifiant la position de l'accord favorable des leaders bandundois à l'article précité ?

Certes, le nationalisme ethnico-tribal motivé par la tribalisation des communautés, les clivages antagonistes qui opposent Kwilu, Kwango et Mayi-Ndombe dans l'histoire du pouvoir politique sur le positionnement des acteurs qui décorent leurs rapports sociaux sont des raisons fondamentales justifiant la motivation favorable de l'accord des leaders afin de partager le gâteau politique par le biais de la disposition¹⁹⁶ de la constitution Congolaise qui stipule la décentralisation et le découpage de certaines provinces.

L'Antagonisme et la discrimination culturelle des uns et des autres sont des facteurs sociologiques de manipulation politicienne à diviser ces leaders Bandundois de différents districts d'une part et d'autre part, miroitent la faiblesse des acteurs à se servir au lieu de servir la communauté.

Qu'il suffise d'évoquer à titre illustratif la position opposée de la population Bandundoise en général sur l'article 196, de quelques leaders de bonne foi en particulier comme volonté politicienne que communautaire.

2.2.1. Conséquences sociales de l'article 196 sur les communautés Bandundoise

Paradoxalement à sa mission première de régler les conflits des individus, des communautés et des structures de la société, l'appareil juridique Congolais ne fait qu'engendrer les conflits et les tensions. En lieu et place de prévenir le risque, lui expose les communautés ou la société.

Cela montre l'absence d'une *éthique sociologique du droit et de l'intelligence sociale* dont fait l'objet le législateur Congolais dans la tâche de ses attributions. Comme, il peut s'expliquer également par l'absence de la connaissance réelle de sa société et celle qu'il aspire bâtir, la politisation des questions étatiques et l'incapacité de déjouer et prévenir le risque par les lois à voter sont des vices qui le déversent à copier tacitement le modèle prototype occidental dans un contexte sociologique opposé. Donc, les articles 3 et 196 de la Constitution est une illustration justificative de notre prise de position.

Nonobstant la solidarité mécanique qui détermine les rapports sociaux des ruraux, à l'intérieur de leur vie communautaire, les districts par la représentation collective des ethnies et tribus entretiennent une sorte de discrimination interne d'ordre culturel, transférant en politique et économique comme de vie justifiant la non cohabitation le rejet des uns aux autres qui a toujours suscité les tensions sociales dans leur vécu quotidien.

C'est le cas de la communauté du district de Mai-Ndombe, qui, depuis le découpage des provinces pendant la deuxième République, reproche à l'autorité de l'époque de l'avoir intégré injustement dans la province de Bandundu où elle a du mal à s'adapter culturellement. D'où son attachement à la province de l'Equateur en dépit de la disposition administrative de son district.

Cette attitude a pris des ramifications politique, économique et sociale dans les rapports sociaux de cette communauté pour s'identifier, s'affirmer et se positionner spécifique pour les intérêts de son origine sociologique.

D'aucun ne peut ignorer que la tribalisation est le dénominateur commun d'une pathologie sociale qui ronge la nature Congolaise et un critère de sélection par excellence des acteurs, cette pratique est vivante comme mode de vie d'intégration dans les organisations ou structures laïques comme religieuses émanant des rapports sociaux des districts, ethnies et tribus dans toutes les provinces de la République Démocratique du Congo, gangrane des tensions sociales empêchant le choix rationnel des représentants dont l'acte de vote est ethnisé ou tribaisé.

Quant à la province de Bandundu dont il est question dans cette étude, au niveau politique, l'adoption de l'article 196 prouve à suffisance la course au positionnement, la tribalisation ou l'ethnicisation des institutions publiques et règlement des comptes aux conflits et tension qui décoraient les rapports sociaux des acteurs politiques Bandundoise de la deuxième République.

Ce nationalisme ethnico-tribal est la source du clivage antagoniste Kwilu-Kwango, Mai-Ndombe, etc. qui a entretenu à ce jour les rapports asociaux entre les communautés en général, leaders tribaux des districts de la province, en particulier occasionnant le foisonnement des mouvements associatifs sectoriels des « ressortissants de ... » pour soutenir leurs leaders tribaux dont le discours partisan motivateur « Pourquoi pas nous ? ». Aujourd'hui, la représentation sociale des gouverneurs de provinces et la majorité de députés n'est-elle pas une coterie tribaloethnique et régionaliste qu'inter provinciales ? ne serait-elle pas une démocratie tribale officialisée ?

Malheureusement, le développement promis par ces leaders autochtones des districts, après avoir occupé de hautes de l'Etat pendant la deuxième République et d'autres qui occupent encore des fonctions sous le régime actuel, se révèle phantasme et leurre.

En sus, la province demeure pauvre et misérable. Aucun district ne dispose d'infrastructure viables abriter une nouvelle province. Il est donc faux de croire que ton frère ou sœur autochtone soit nécessairement un bon dirigeant à créer des coefficients multiplicateurs des dépenses plutôt que ceux voués à la production. En conséquence, les articles 3 et 196 de la Constitution congolaise et la création des autres institutions et services publics en sont des preuves éloquentes de l'absence de l'intelligence sociale dans le chef de législateur congolais.

.pour nous prononcer par rapport aux facteurs explicatifs de notre objet d'étude, nous affirmons que la communauté bandundoise en majorité s'oppose à la ratification de l'article 196 dans leur province d'origine. Elle fustige ce faisant si ce n'est que le souhait et la ruse d'une poignée de politiciens véreux et ses acolytes qui ont longtemps entretenu le clivage ségrégationniste pour se positionner dans le circuit du pouvoir confirme le résultat des différents entretiens organisés.

Le découpage de la province de Bandundu est une voie vers une société des tensions sociales que d'apaisement les communautés ayant longtemps vécu ensemble, partageant la même forêt, rivière et toutes sortes de potentialités dont dispose le milieu, faute du découpage, celles-ci s'exposeraient à des foyers de tensions, des rivalités et de contestation. Sociale sur l'identité et la répartition du patrimoine commun. Ce qui, somme toute serait des signes avant coureurs de la création d'une zone rouge au Bandundu.

Nous osons croire que l'expérience de l'Est du pays doit nous servir d'exemple. Le découpage du Grand Kivu sous régime de la deuxième République a-t-il favorisé le développement de ce milieu ? Les troubles et les guerres récurrentes ont élu domicile ne sont-ils pas la cause de la crise identitaire et de l'accession au patrimoine commun ? Ce qui a occasionné des massacres des vies humaines et a rendu impossible à ce jour la stabilité et la paix dans cette partie de la République Démocratique du Congo.

Comment peut-on exposer d'autres provinces à l'expérience qui a scandaleusement ses limites et favorise la déchirure sociale où le génocide tribal demeure une valeur ?

Partant des indices évoqués ci-haut, les antécédents, les crises d'identité et le rejet de l'autre constitueraient les valeurs sociales primitives de l'auto-confirmation des uns et des autres. Ce qui réduirait en contre partie, le degré d'attachement à la patrie où chacun serait singulier et ne réfléchirait qu'en terme d'intérêts tribaux et ethniques.

Le phénomène affrontement « Bandu dia Kongo » et la force de la police congolaise » au Bas-Congo et les guérillas d'auto-défense ethnique à l'Est ne pourraient pas nous servir de leçon ?

Rappelons-nous du conflit ethnico-tribal depuis l'histoire des communautés de Dongo qui a engendré le phénomène Enyele à l'Equateur, la rivalité entre Ngbandi

et Ngbaka sur l'hégémonie de guérilla, la discrimination culturelle chez les Anamongo entre le Mongo pure et la communauté Ekonda considérée sous homme, les Ngombe et les Mongo ; au Kasai, le phénomène « Bena et Bukwa » , Luba et Tetela, à l'Est, le conflit foncier entre la communauté hema agriculture et celle Lendu pasteur de son état qui prend la coloration du pouvoir politique où si l'une d'elles est au pouvoir a la tendance de nuire ou détruire l'autre ; au Bandundu le clivage Kwilu –Kwango, Bulungu – Mai-Ndombe et vice versa, communauté Suku – Yaka, Ngongo – Mbala , etc. et d'autres discriminations inter provinciales ou inter ethniques et tribales sont des faits sociologiques d'une discrimination culturelle qui influencent l'agir politique, économique et social du pays.

Ces faits nocifs est le thermomètre qui démontre que la mentalité congolaise n'est pas encore mûre pour la décentralisation et le découpage de certains territoires des provinces, au cas contraire, l'article 196 de la Constitution sera le cadre de l'encouragement des pratiques discriminatoires décriées hier et aujourd'hui, augmenterait le degré de nuisance et réduirait l'espace de discrimination par rapport au passé.

Ce sont des signes des temps qui annoncent les tensions qui guettent les institutions de la République Démocratique du Congo dont la déchirure pour une balkanisation est la visée ultime.

Il suffit de porter des lunettes sociologiques pour lire les évènements, en l'occurrence, la contestation de la population Kabindaise d'appartenir dans la nouvelle province Lomami, l'agitation politicienne et les déclarations incendiaires sur la position de quelques députés provinciaux du Katanga sur le fédéralisme et celle déclarée par l'Assemblée provinciale du Kasai occidental sur l'effectivité de la décentralisation de sa province sont des étincelles fortes incontestées qui miroitent les tensions et la complicité interne sur le désir de balkaniser un jour la République Démocratique du Congo.

Malgré l'usurpation consommée par cette institution provinciale d'une part et quelques politiciens prétendus intouchables et petits occultes du régime d'autre part, aucune sanction n'a été envisagée. Ce qui laisse croire que l'impunité et le libertinage demeurent une « valeur » prônée par cette fameuse démocratie.

Cette complicité des autochtones sur le projet de balkanisation de la République Démocratique du Congo gravite autour de l'achat de conscience de ceux-ci pour l'occident en vue d'exploiter illégalement les minerais, ainsi que l'affirme BERNE (E.D) « le commerce des matières premières fonctionne grâce à la corruption. Il s'agit toujours d'acheter les politiques. C'est ainsi depuis le début et cela ne changera probablement pas »⁶

⁶Global commodities Group, cité par BERNE (ED), op.cit, p.255

« Le modèle d'affaires de Lundin et Cliveden présentent des analogies avec ceux des Mining junior, des petites compagnies minières aux pratiques agressives. Ces sociétés, souvent canadiennes développent des projets miniers dans les conditions précaires pour le céder à un grand groupe lorsque la phase délicate de lancement des opérations extractives est terminée. La République Démocratique du Congo, un des pays les plus pauvres et les plus corrompus de la planète, fait partie de leurs endroits de prédilection. Alors qu'il regorge de cuivre, de diamant, de cobalt, de coltan, de zinc et d'or, cet immense territoire d'Afrique centrale occupe l'avant-dernière place du classement de développement. C'est contraste saisissant »⁷

Cette thèse dévoile en conséquence les raisons latentes de la répartition des guerres dans les zones minières de la République Démocratique du Congo et l'instrumentalisation de certains leaders autochtones sur la conspiration à la balkanisation du pays par le biais des déclarations incendiaires de la fameuse défense des droits des autochtones et voter des lois mascarades qui préparent à accomplir leur agenda caché dont il est question dans les articles 3 et 196 de la Constitution.

CONCLUSION

En définitive, le destin d'une société ne se dessine pas selon le vouloir politicien ou la volonté externe mais plutôt, sociales afin de bâtir une société d'apaisement social. Toute anticipation du politique n'est qu'une récupération politicienne afin que celui-ci tire ses dividendes.

Faute de résoudre les conflits sociaux, individuels et instaurer la paix, la plupart des lois congolaises sont un cadre d'entretien des tensions et de la déchirure sociale dont les articles de la constitution précités.

La question de décentralisation et du découpage de certains territoires des provinces doivent cesser à s'engager au débat passioniste sur les considérations partisans et la discrimination culturelle, moins encore à la considérer, une question singulière mais plutôt pluraliste et multidimensionnelles où il nécessite la mise en exergue de la position que la République Démocratique du Congo occupe sur le plan politique et économique dans la région de Grands Lacs, de l'Afrique et au monde, comme les enjeux de ses ressources minérales sur le plan régional, continental et mondial sur la convoitise dont elle est victime. Ces sont tant de questions épistémologique qui permettront au législateur à se prononcer à un homme d'Etat sur des lois qui rimerait l'homéostasie sociale des communautés autochtones, la protection et la défense de sa patrie et ses ressources à toute convoitise extérieure.

Le découpage des provinces en général, celui de Bandundu en particulier, n'est pas en soi une raison et une réponse efficace de l'effectivité de l'Etat et du développement des entités territoriales.

⁷ BERNE (ED), idem, pp.258-259.

L'effectivité de l'Etat et le développement du milieu sont fonction du contrat social de la communauté, de la capacité, de la compétence, de la conscience, de la volonté engagée et la rigueur du pouvoir qu'incarnent le leadership à changer les choses à travers ses institutions publiques et ses représentations symboliques du pouvoir.

Il sied de signaler que la miniaturisation de l'étendue des provinces de la République Démocratique du Congo en général, Bandundu en particulier, par le découpage territorial selon l'article 196 de la Constitution n'est qu'un projet de compte tenu de leur capacité élevée de nuisance pour se servir et de l'insouciance de bâtir une société stable où rime la justice sociale, ils s'évertuent de préparer la psychologie des congolais à la création des émiettements des roitelets voués aux tensions et troubles sociaux, empêchant la constitution de l'unité nationale. La défense de l'technicisation par le découpage vise donc de matérialiser le projet de balkanisation.

La vaste étendue de la République Démocratique du Congo comme source d'instabilité et de l'absence de l'effectivité de l'Etat est un faux débat, croire que le développement des entités proviendrait de morcellement des territoires, c'est tomber dans de la cupidité politicienne qui veut faire de la politique une carrière par le biais de la civilisation de l'autochtone et répondre à l'agenda caché de leurs parrains commanditaires. Alors qu'il y a des pays qui ont des étendues plus vaste que la République Démocratique du Congo en l'occurrence, la Chine, elle a procédé au découpage de ses distincts et territoires pour se développer ?

A notre humble avis, la position sociale de la plupart des provinces de la République Démocratique du Congo en général, celle de la province de Bandundu n'est pas prête pour le découpage de ses districts et territoires, mais plutôt à la consolidation à l'unité provinciale afin de conjuguer les efforts communs tout en respectant la spécificité géniale de chaque tribu, ethnie et districts pour relever les défis du développement de la province.

Enfin, pour abroger ou empêcher l'effectivité des articles 3 et 196 dans nos provinces respectives, le peuple congolais en général, population bandundoise en particulier doit s'organiser par la création des mouvements associatifs à signer une pétition contre cette loi ségrégationniste et à la longue, ceux-ci veilleront sur l'action parlementaire de son représentant, en cas de trahison de celui-ci une sanction sociale

lui est réservée, soit lui retirer le mandat par la pétition, soit par les échéances électorales prochaines.

NB : La sociologie engagée conscientise !

Ce 27/05/2013

Pour l'analyse

Assistant MUNDELE MAMBUNGU Richard